



Don aux petits enfants

Par **alex04160**, le **05/05/2022** à **10:48**

Bonjour

J'envisage de faire un don d'argent a chacun de mes petits enfants. Légalement sont ils obligés de faire une déclaration de don auprès du fisc ? Si oui y aura t il une incidence sur les impots ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **05/05/2022** à **13:55**

bonjour,

les bénéficiaires de ce don manuel doivent le déclarer au trésor public.

voir ce lien :

[don manuel](#)

salutations

Par **goofyto8**, le **05/05/2022** à **18:13**

bonjour,

[quote]

les bénéficiaires de ce don manuel doivent le déclarer au trésor public.

[/quote]

Sauf si les petits-enfants en question sont mineurs.

Dans ce cas ce sont les parents qui doivent faire une déclaration.